



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés agricoles

Question écrite n° 115002

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les enjeux de coût de main-d'oeuvre dans le secteur de la production agricole. Cette mission a travaillé sur la sauvegarde des emplois permanents de la production agricole et la compétitivité des exploitations françaises. Elle souligne la dégradation de l'emploi permanent qui a reculé de 2,4 % depuis 2004 et la perte de compétitivité des exploitations agricoles françaises face aux autres pays européens. Le rapport de cette mission formule trois recommandations pour contrer ces tendances. La première préconise l'adoption d'une mesure d'allègement des charges sociales patronales en matière agricole pour enrayer la diminution du nombre d'emplois permanents. En second lieu, elle envisage l'étude d'un financement à moyen terme de la protection sociale agricole par une recette fiscale. Enfin, elle propose d'ouvrir le chantier de l'harmonisation sociale et salariale en Europe. Alors qu'il est également évoqué la constitution d'un groupe de travail parlementaire sur la mise en oeuvre de ces mesures et leur euro compatibilité, il lui demande de bien vouloir faire part des intentions du Gouvernement à l'égard des conclusions et préconisations de ce rapport.

Texte de la réponse

L'article 13 de la loi du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 a eu pour effet d'améliorer significativement le dispositif d'exonération dont bénéficient les employeurs de travailleurs saisonniers, en appliquant une réduction supplémentaire de charges patronales. Cependant, la question de l'emploi dans le domaine agricole reste cruciale en ce qui concerne le travail permanent. Le nombre de salariés permanents assujettis au régime de protection sociale agricole diminue ces dernières années de 1,8 % par an en moyenne. Cette évolution à la baisse est plus marquée dans le secteur de la production agricole avec un repli moyen de 2,4 % par an depuis 2004 (- 12 % entre 2004 et 2009). Le secteur de la production agricole comptait 238 700 travailleurs permanents en 2009. Conformément aux engagements pris par le Premier ministre lors du Congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), à Saint-Malo, le 31 mars 2011, une nouvelle étape sera franchie dans l'allègement du coût du travail des salariés en agriculture. Un groupe de travail parlementaire a été constitué pour en examiner les contours sur la base des conclusions du rapport que m'a remis début juillet dernier M. Bernard Reynès, député des Bouches-du-Rhône, sur les enjeux du coût de la main-d'oeuvre dans le secteur de la production agricole. Celui-ci formule trois principales propositions : l'adoption à court terme d'une mesure d'allègement des charges sociales en agriculture, pour préserver et redynamiser l'emploi permanent ; l'étude d'un financement, à moyen terme, de la protection sociale agricole par une recette fiscale ; l'ouverture, au plus tôt, du chantier de l'harmonisation sociale et salariale en Europe. Ces travaux permettront de définir une mesure concrète qui doit être examinée au Parlement dès l'automne prochain pour une application au début de l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115002

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7929

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10308